

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 Avril 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de CONDÉ EN BRIE, le dix-huit avril deux mille seize à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Monsieur Éric ASSIER.

Présents : M. Eric ASSIER, Mme Marie-Françoise BENOIST, M. Daniel ANTOINE, Mme Claudette BLAVIER, Mme Sandrine CHARPENTIER, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, M. Jean-Jacques BELORGEY, M. Eric MULLER, Mme Muriel MAZUR, Mme Sandrine BOUR, M. Francis GARRET, M. Mathieu COOREVITS,

Absents excusés : M. Dominique REMOLU donne pouvoir à M. Eric ASSIER,
M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT donne pouvoir à Mme Marie-Françoise BENOIST

Présentation et vote des budgets primitifs 2016

(Présentation et vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2016)

Délibération pour signatures : conventions charges supplétives 4CB

Délibération pour autorisation de paiement

Délibération pour non application des pénalités de retard (Entreprise FORGET)

- **Questions Diverses**

1- Présentation et vote des budgets primitifs 2016 :

Monsieur le Maire donne lecture du budget GÉNÉRAL et des budgets annexes de la Commune pour l'année 2016 :

✓ **Budget Général** :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Crédits ouverts : 607 641,80 €

Restes à réaliser sur 2015 : 5 004,30 €

Total de la dépense de fonctionnement : 612 646,10 €

Recettes

Crédits ouverts : 477 232,38 €

Résultat de fonctionnement 2015 reporté : 135 413,72 €

Total de la recette de fonctionnement : 612 646,10 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Crédits ouverts : 214 683,76 €

Reste à réaliser sur 2015 : 5 960,70 €

Total de la dépense d'investissement : 220 644,46 €

Recettes

Crédits ouverts : 191 979,80 €

Résultat de fonctionnement 2015 reporté : 28 664,66 €

Total de la recette d'investissement : 220 644,46 €

Après délibération et à l'unanimité des présents, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition du budget GÉNÉRAL de la COMMUNE pour 2016.

✓ **Budget Station-service :**

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Crédits ouverts : 361 589,18 €

Restes à réaliser 2015 : 138,00 €

Résultat d'exploitation 2015 reporté : 10 365,82 €

Total de la dépense de fonctionnement : 372 093,00 €

Recettes

Crédits ouverts : 372 093,00 €

Total de la dépense de fonctionnement : 372 093,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Crédits ouverts : 17 383,19 €

Total de la dépense de fonctionnement : 17 383,19 €

Recettes

Crédits ouverts : 6 127,00 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2015 reporté : 11 256,19 €

Total de la dépense de fonctionnement : 17 383,19 €

TOTAL DU BUDGET

Dépenses = 389 476,19 €

Recettes = 389 476,19 €

Après délibération et à l'unanimité des présents, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition du budget STATION-SERVICE de la COMMUNE pour 2016.

✓ **Budget Hôtel-Restaurant :**

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Crédits ouverts : 85 576,18 €

Restes à réaliser sur 2015 : 32 147,53 €

Résultat de fonctionnement 2015 reporté : 9 542,99 €

Total de la dépense de fonctionnement : 127 266,70 €

Recettes

Crédits ouverts : 0.00€

Reste à réaliser 2015 : 127 266,70 €

Total de la recette de fonctionnement : 127 266,70 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Crédits ouverts : 0.00€

Reste à réaliser sur 2015 : **10 500,00 €**

Solde d'exécution de la section d'investissement 2015 reporté : 75 076,18 €

Total de la dépense d'investissement : 85 576,18

Recettes

Crédits ouverts : **85 576,18 €**

Total de la recette d'investissement : 85 576,18 €

Total du budget 2016 : 212 842,88 € en dépenses et en recettes.

Après délibération et à l'unanimité des présents, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition du budget annexe HÔTEL-RESTAURANT ».

✓ **Budget Supérette :**

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Crédits ouverts : 26 942,38 €

Total de la dépense de fonctionnement : 26 942,38 €

Recettes

Crédits ouverts : 14 100,00 €

Résultat de fonctionnement 2015 reporté : 12 842,38 €

Total de la recette de fonctionnement : 26 942,38 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Crédits ouverts : 8 442,00 €

Résultat de fonctionnement 2015 reporté : 5 107,56 €

Total de la dépense d'investissement : 13 549,56 €

Recettes

Crédits ouverts : 13 549,56 €

Total de la recette d'investissement : 13 549,56 €

Après délibération et à l'unanimité des présents, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition du budget annexe de la SUPERETTE pour 2016.

✓ **Budget BOULANGERIE :**

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Crédits ouverts : 3 210,00 €

Total de la dépense de fonctionnement : 3 210,00 €

Recettes

Crédits ouverts : 7 352,00 €

Total de la recette de fonctionnement : 7 352,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Crédits ouverts : 13 953,61 €

Restes à réaliser 2015 : 236 429,60 €

Solde d'exécution d'investissement 2015 reporté : 36 211,08 €

Total de la dépense d'investissement : 286 594,29 €

Recettes

Crédits ouverts : 71 656,29 €

Restes à réaliser 2015 : 214 938,00 €

Total de la recette d'investissement : 286 594,29 €

Après délibération et à l'unanimité des présents, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition du budget annexe BOULANGERIE pour 2016.

Tous les Budgets primitifs sauf celui du CCAS ont été adoptés à l'unanimité des membres présents :

Vote : Nombre de votants : 14 Pour : 14 contre : 0 Abstention : 0

Vote des taxes locales pour l'année 2016

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
Vu le budget principal 2016, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 223 656€;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal à l'unanimité :**

Article 1^{er} : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015 et de les reconduire à l'identique sur 2016 soit :

- **Taxe d'habitation = 20,36 %**
- **Foncier bâti = 17,44 %**
- **Foncier non bâti = 22,88 %**
- **CFE = 15,51 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

2- Délibération pour signatures : conventions charges supplétives 4CB :

Monsieur le Maire explique la Commune met comme les années précédentes à disposition les salles (communale et mariage) à la Communauté des Communes pour L'ALSH (Accueil de loisir Sans Hébergement) et le RAM (relais des assistantes maternelles)

Afin de pouvoir percevoir les 2 montants des charges supplétives de l'année 2015 comme l'indique la délibération de la Communauté des Communes (séance du 22 mars):

247.80 € pour le RAM et de 435.60 € pour l'ALSH,

Pour régulariser ces 2 montants, 2 conventions ont été établies pour chaque organisme.

Après ces explications, le Conseil municipal accepte de percevoir ces 2 montants et autorise Monsieur Le Maire à signer ces 2 conventions.

3- Délibération pour autorisation de paiement :

Monsieur Le Maire explique qu'il a reçu un avis de somme à payer du centre de gestion de l'Aisne pour des visites médicales effectuées en juin 2012 pour un montant de 176.00€ par conséquent une autorisation de paiement est demandée afin de pouvoir régulariser cette facture sur le budget 2016.

Après ces Explications, le Conseil Municipal autorise ce règlement sur le budget 2016

4- Délibération pour non application des pénalités de retard (Entreprise FORGET) :

Dans le cadre du marché de travaux pour la réhabilitation de la boulangerie-pâtisserie de Condé en Brie, la date d'ouverture de chantier pour toutes les entreprises a été fixée au 24/11/2015, avec un délai global d'exécution de 11 semaines.

Voici la date de réception de chantier pour le lot N°6 :

- **LOT 6 / Frédéric FORGET : 18/04/2016**

Les dates de réception sont ultérieures à la date du 08/02/2016 (délai des 11 semaines), par conséquent des pénalités de retard devraient être appliquées conformément à l'article 4.3.1 du CCAP de ce marché public. Compte-tenu des conditions d'exécution, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas appliquer les pénalités de retard pour toutes les entreprises citées ci-dessus.

- **Questions Diverses :**

Contrôle des points de protection incendie : Un contrôle des points de protection incendie aura lieu du 23 au 27 mai 2016 par l'USESA.

Information sur l'arrêté du Préfet du 7 avril 2016 pour la fusion des Communauté de Communes

FFRANDONNEE : demande d'informations sur des points sécurité qui peuvent-être mis en place sur des circuits proposés pour l'organisation de BRIL « Belle Randonnée Linéaire » du 5 au 8 mai 2016

Réunion pour la journée de travail qui concerne les bibliothèques : La Bibliothèque Départementale dans sa mission de conseil et de proposition d'aménagement souhaite réfléchir avec les partenaires aux enjeux de la lecture publique. Par conséquent, une réunion est programmée le 10 mai 2016 pour une demande de réflexion.

Séance levée à 21H30

Prochain conseil municipal le 23 mai 2016